



**Philip Thibodeau**, avocat  
Conseiller juridique principal  
Affaires juridiques  
Ligne directe : (514) 598-3850  
Télécopieur : (514) 598-3839  
Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)  
Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 8 novembre 2023

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (Étape E)**  
**Notre dossier : 312-00833**  
**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

Dans sa décision D-2023-035, la Régie fixait l'entrée en vigueur de l'article 11.1.3.5.5 des *Conditions de service et Tarif*, tel que libellé à la section 6 de la pièce B-0897, sous réserve du remplacement de l'expression « gaz naturel de source renouvelable » par « gaz de source renouvelable », à l'issue d'un délai de 5 jours ouvrables à la suite de la confirmation écrite d'Énergir, accompagnée d'une déclaration sous serment à cet égard, que toutes les modifications nécessaires dans ses systèmes informatiques en permettent l'opérationnalisation conformément à la preuve.

Par la présente, Énergir confirme que toutes les modifications nécessaires dans ses systèmes informatiques permettent l'opérationnalisation de l'article susmentionné conformément à la preuve et dépose une déclaration sous serment de Madame Caroline Dallaire à cet effet.

Considérant ce qui précède, cet article entrera donc en vigueur le 15 novembre 2023.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance pour*

Philip Thibodeau  
PT/mb

p.j.